

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT DENIS COMBARNAZAT DU 22 mai 2026

L'an 2026, le 22 mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Saint Denis Combarnazat dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de Saint Denis Combarnazat en session ordinaire, sous la présidence de M. Guillaume LAURENT.

Date de convocation : 15/05/2026

Présents : LAURENT Guillaume, Elodie BIGAY-MARTINS, MAUBERT Jean-Luc, DENAIS Cindy, LABROSSE Arnaud, CHAMBEFORT Noémie, FAURE Pierre, FOURNIER Laetitia, LAVOINE Teddy, BUFFET Amélie,

Absents : DASSAUD Marie Noelle,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Cette fonction est attribuée à LABROSSE Arnaud.

Approbation du PV du conseil municipal du 24 avril 2026

Approuvé.

Ordre du jour

- 1- **Participation aux frais de scolarité de l'école de Saint Clément de Reignat**
- 2- **Désignation des Délégués des nouvelles commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne de Commune Plaine Limagne**

Questions diverses

Organisation de la mairie – Évolutions et pistes d'amélioration
Affichage des procédures utilisation des équipements de la Salle des fêtes
Travaux de l'Eglise
Travaux sur les chemins Communaux

Compte-rendu des débats

1. Participation frais scolarité de st clement Régnat

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école de Saint-Clément pour l'année scolaire 2025-2026.

Le montant de la participation demandée s'élève à 4 500 € pour 4 enfants domiciliés sur la commune de Saint Denis Combarnazat et scolarisés à l'école de Saint Clément de Reignat. Monsieur le Maire rappelle le coût annuel par élève en maternelle est de 1400 € et de 850€ en primaire,

Votes		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accepter la participation aux frais scolaires pour un montant de 4 500 €.

2. Désignation des délégués des nouvelles commission de la Communauté de Communes Plaine Limagne

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion du Conseil communautaire du 28 avril 2026, l'ensemble des instances internes et externes de la Communauté de communes a été créé.

Il précise que les communes doivent désormais transmettre des propositions de représentants pour les différentes commissions communautaires. Il présente les commissions concernées :

- Commission n°1 : Attractivité ;
- Commission n°2 : Planification ;
- Commission n°3 : Culture et numérique ;
- Commission n°4 : Santé et alimentation ;
- Commission n°5 : Cadre de vie ;
- Commission n°6 : Enfance-Jeunesse ;
- Commission n°7 : Affaires sociales ;
- Commission n°8 : Stratégie communautaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Après appel à candidatures, les conseillers municipaux suivants se sont proposés :

- Commission n°1 – Attractivité
 - o Choix n°1 : Jean-Luc MAUBERT
 - o Choix n°2 : Cindy DENAIS
- Commission n°2 – Planification
 - o Choix n°1 : Guillaume LAURENT
 - o Choix n°2 : Laëtitia FOURNIER
- Commission n°3 – Culture et numérique
 - o Choix n°1 : Amélie BUFFET
 - o Choix n°2 : Arnaud LABROSSE
- Commission n°4 – Santé et alimentation
 - o Choix n°1 : Cindy DENAIS
 - o Choix n°2 : Élodie BIGAY-MARTINS
- Commission n°5 – Cadre de vie
 - o Choix n°1 : Laëtitia FOURNIER
 - o Choix n°2 : Teddy LAVOINE
- Commission n°6 – Enfance-Jeunesse
 - o Choix n°1 : Élodie BIGAY-MARTINS
 - o Choix n°2 : Arnaud LABROSSE
- Commission n°7 – Affaires sociales
 - o Choix n°1 : Arnaud LABROSSE
 - o Choix n°2 : Aucun candidat.
- Commission n°8 – Stratégie communautaire
 - o Choix n°1 : Amélie BUFFET
 - o Choix n°2 : Noémie CHAMBEFORT.

Le Conseil municipal valide les candidatures ci-dessus et charge Monsieur le Maire de les transmettre à la Communauté de communes. ».

Questions Diverses :

Organisation de la mairie – Évolutions et pistes d'amélioration

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal plusieurs évolutions envisagées dans l'organisation et les outils de travail de la mairie, en lien avec la Communauté de communes.

Il est rappelé que l'ordinateur de la mairie n'était pas raccordé à un réseau informatique. Cette situation a été constatée récemment. Le service informatique de la Communauté de communes a été contacté et a confirmé que l'ensemble des données peut être centralisé sur un réseau sécurisé intercommunal.

La mise en place de ce dispositif peut être réalisée rapidement.

Dans ce cadre, il est également évoqué la mise en place d'un réseau informatique commun via la Communauté de communes. Chaque agent disposera d'une adresse mail professionnelle dédiée au nom de la mairie. Un serveur partagé sera mis en place afin de permettre le stockage et l'accès à certains documents communs.

Mme Élodie BIGAY-MARTINS se propose de prendre contact avec l'informaticien en charge du projet afin d'organiser la mise en place du serveur et la création des adresses mail.

Par ailleurs, une application est proposée afin de faciliter l'enregistrement oral des séances du Conseil municipal et d'en améliorer le suivi et la rédaction des comptes rendus.

Il est également évoqué la possibilité de mettre en place une permanence le samedi. Ce point fait l'objet d'échanges au sein du Conseil municipal. Ce sujet reste à l'étude et n'est pas arrêté à ce stade. La mise en place pourra se faire en septembre pour une période,

Enfin, les horaires de travail de la secrétaire de mairie sont actuellement en cours de discussion. Il est notamment souligné que les services publics nécessaires à son activité sont difficilement joignables le vendredi. Dans ce contexte, elle propose, dans un souci de meilleure efficacité, un ajustement de ses jours de travail, notamment avec une présence le lundi.

Affichage des procédures utilisation des équipements de la Salle des fêtes

Il a également été souligné qu'un affichage des procédures d'utilisation des équipements de la salle des fêtes serait judicieux afin de faciliter leur prise en main et d'éviter toute mauvaise manipulation. Cet affichage sera mis en place prochainement par la secrétaire de mairie.

Travaux de l'Eglise

Suite à la réunion avec l'architecte concernant les travaux de l'église Saint-Domin, les constats réalisés ont mis en évidence la nécessité de lancer une procédure d'urgence afin de sécuriser les lieux et de protéger la population. Il a notamment été décidé de procéder au rebouchage de la porte.

Une proposition d'organisation d'une réunion publique a également été évoquée afin d'informer les habitants sur la situation et les travaux à venir.

Travaux sur les chemins Communaux

Afin de déterminer la priorité des travaux à effectuer, Noémie CHAMBEFORD, Présidente de la Commission Espaces Ruraux et Agriculture propose une réunion publique avec les agriculteurs exploitant sur la commune en juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Guillaume LAURENT